

La CPCN réalise un excellent résultat 2021

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) affiche au 31.12.2021 une performance de +8.4% et un degré de couverture de 81.6%. La réserve de fluctuation de valeur (RFV) est entièrement constituée (950 millions) en protection de la volatilité des marchés boursiers. De plus, la Caisse dispose de provisions renforcées (+600 millions) pour se prémunir d'une baisse des rendements futurs. Les lignes de prudence et la consolidation structurelle portent leurs fruits. Le Conseil d'administration a ainsi pu rémunérer les avoires de vieillesse à hauteur de 5% en 2021 et allouer une rente mensuelle complémentaire à caractère exceptionnel en janvier 2022.

Le résultat 2021 est remarquable : une performance brute de +8.4%, une nette amélioration de la situation financière et une sécurité renforcée. Au 31.12.2021, le degré de couverture atteint 81.6% (dépassant l'objectif de 2039) et la RFV est à son niveau-cible. Au-delà de ce qui est visible, la Caisse a singulièrement consolidé ses *fondations* (provisions) pour assurer au mieux sa stabilité financière à long terme. Au total, la RFV et le renforcement des provisions représentent CHF 1.6 milliard destinés à protéger la Caisse contre la volatilité des marchés boursiers et la baisse des espérances de rendement.

Si la Caisse boucle une 3^{ème} année consécutive d'excellentes performances (2019 : +11.9%, 2020 : +5.1% et 2021 : +8.4%), les décisions ont constamment privilégié les lignes de prudence et la consolidation structurelle. La Caisse a adopté une attitude proactive face aux incertitudes pour concentrer les efforts sur la reconstitution de la RFV, l'instauration d'une discipline stricte de coûts et le renforcement des provisions.

Aboutissement des consolidations menées et du renforcement de la sécurité, les efforts auront permis au Conseil d'administration de proposer un allègement des cotisations et de rémunérer les avoires de vieillesse des assurés actifs à hauteur de 5% en 2021. En trois ans, un taux moyen de 3.25% aura pu être crédité en soutien des prestations, soit plus du double des attentes (1.5%). En outre, la Caisse démarre 2022 avec une rémunération de 1% (0.25% en 2021) à l'appui de provisions très bien dotées. Les rentiers bénéficient aussi des réformes menées et des excellents résultats par le versement d'une rente mensuelle supplémentaire exceptionnelle.

Davantage d'informations sont disponibles sur le site Internet (www.cpcn.ch) de la Caisse.

Contacts

Nadia Kaious-Jeanneret
Présidente
T 079 229 94 55

Alain Kolonovics
Directeur, expert fédéral agréé LPP
T 032 886 48 33
alain.kolonovics@cpcn.ch